



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté du 24 mai 2022  
fixant les parts respectives de femmes et d'hommes de la commission administrative paritaire  
académique compétente à l'égard des membres du corps des personnels de direction des  
établissements d'enseignement ou de formation**

La Rectrice de l'Académie de Lille

**VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;  
**VU** le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;  
**VU** le décret n° 2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;  
**VU** l'information du Comité Technique Académique en date du 23 mai 2022 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1-** En application de l'article 6 du décret du 28 mai 1982 susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement de la commission administrative paritaire académique ainsi que le nombre de représentants titulaires et suppléants sont fixés conformément au tableau ci-après :

Commission administrative paritaire (CAP)	Nombre d'agents représentés	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Nombre de représentants titulaires	Nombre de représentants suppléants
CAP académique compétente à l'égard des membres du corps des personnels de direction	851	410	441	48,18%	51,82%	2	2

**ARTICLE 2-** Ces dispositions entrent en vigueur pour le renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique intervenant en 2022.

**ARTICLE 3-** La rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 24 mai 2022



Valérie CABUIL